

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 521

19 mars 2011

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| 1798 European Loan S.A. | 24980 | Naadam S.à r.l. | 24986 |
| Altima Africa Luxco S.à r.l. | 24997 | Neder S.A. | 24983 |
| Amesys Benelux | 24977 | Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A. | 24995 |
| Ares Holding S.à r.l. | 24974 | Optimo Finance Holding S.A. | 24973 |
| Bavarian Building Management Holding S.A. | 25007 | Patron Castula S.à r.l. | 24993 |
| Bellux 2008 S.à r.l. | 24990 | Propin Holding S.A. | 25002 |
| Compagnie Luxembourgeoise des Audi- teurs Réunis (CLAR) S.A. | 24995 | PSCP Credit Opportunities B S.à r.l. | 24962 |
| CP Development S.à r.l. | 24993 | Reif 4 S.à r.l. | 25005 |
| Dawn Holdings Luxembourg Sàrl | 24991 | Revolia S.à r.l. | 24988 |
| Deutsche Bank (PAM) Ucits III | 25003 | Sculptor Holdings (EC) | 24977 |
| Evong S.A. | 24974 | Sculptor Holdings II S.à r.l. | 24986 |
| Fiduciaire Ecce | 24995 | Sitaro S.A. | 24975 |
| HNM S.A. | 25008 | Société de Participations Innofi S.A. | 24996 |
| Hoffmann-Schwall S.A. | 24976 | Société Financière Astra S.A. | 25004 |
| International Films Company S.A. | 25008 | Société Financière Cereus S.A. | 24998 |
| International Process Group S.A. | 24974 | Société Financière de Placements | 25004 |
| International Vineyards Partners S.A. | 25008 | Sofapi-Lux S.A. | 24997 |
| Ite Immo S.A. | 25008 | Solyx Finances | 25001 |
| J.M.W. Sàrl | 24982 | Sonafi S.A. | 24999 |
| K2 Belle-Mare Holding S.A. | 24984 | SONAFI Spf S.A. | 24999 |
| Karsin S.A. | 24976 | The Singer Company Limited S.à r.l. | 24980 |
| KPI S.à r.l. | 24978 | Trans Participation S.A. | 24997 |
| Kydee S.A. | 24978 | Valex Holding S.A. | 24988 |
| Linamar Financial Sàrl | 24979 | Xenon Investments S. à r.l. | 24972 |
| Lion Finance S.A. | 24980 | ZIM Asia Maritime Company S.à r.l. | 25001 |
| Lion/Katsu Investments S.à r.l. | 24979 | ZIM Atlantic Maritime Company S.à r.l. | 25002 |
| Lux Investments Company S.A. | 24984 | ZIM Europa Maritime Company S.à r.l. .. | 25003 |
| Mikado Management S.A. | 24987 | | |

PSCP Credit Opportunities B S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.409.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PSCP Credit Opportunities B, LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Island of Guernsey, having its registered office at Isabelle Chambers, Route Isabelle, St Peter Port, Guernsey, GY1 3TX, registered with the Register of Limited Partnerships of the Island of Guernsey under the number 1414, acting through its general partner, PSCP Credit Opportunities B, GP Limited,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “PSCP Credit Opportunities B S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the Company Law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Company Law), the Law of March 22, 2004 on securitisation (the Securitisation Law) and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company may enter into any type of securitisation transaction within the meaning of the Securitisation Law and in particular it may acquire, originate (to the extent permitted) or assume, directly or indirectly or through another entity, risks relating to any kind of loans, receivables, notes, shares, government bonds, treasury bills, debt and equity securities, financial instruments, other similar instruments and real estate (the Underlying Assets) and to directly or indirectly invest, acquire, originate, hold and dispose of the Underlying Assets.

3.2 The Company may issue shares, notes, bonds, debentures and any kind of equity or debt securities whose value or yield depend on the risks relating to the Underlying Assets. The Company may borrow in any form, within the limits of the Securitisation Law.

3.3 The Company may originate loans and lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Law.

3.4 The Company may freely dispose of, and assign, its assets on such terms as determined by the Board from time to time.

3.5 The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to rights or participations in the Underlying Assets.

3.6 The Company may give guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets, within the limits of the Securitisation Law.

3.7 The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and any other risks.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares are freely transferable among shareholders.
- Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.
- Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Art. 7. Compartments.

- 7.1 The Board may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board creating such Compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. The resolution of the Board creating one or more Compartments, or amending the same, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.
- 7.2. As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the Board having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights to the assets of any Compartment.
- 7.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the Board having created a specific Compartment, no resolutions of the Board may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of the shareholders or creditors whose rights relate to the relevant Compartment. Any decisions of the Board taken in breach of this article shall be void.
- 7.4. Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.
- 7.5. Where pursuant to article 7.3. above, the prior approval of the shareholders of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in article 14 below apply. Where the prior approval of the creditors of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in either the board resolution creating such Compartment or the issuing documents relating to the securities of such Compartment apply.

III. Management - Representation**Art. 8. Appointment and removal of managers.**

- 8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of the shareholder(s), which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a Board (the Board). The manager(s) need(s) not be shareholder(s).
- 8.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as applicable.

Art. 9. Board.

- 9.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Company Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

9.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any one manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bearing the date of the last signature.

9.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager of the Company.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Company Law.

10.2. To the extent permitted by law, the Company shall indemnify any manager and her, his or its heirs, as applicable, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by such person in connection with any action, suit or proceeding to which such person may be made a party by reason of such person being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which such person is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which such person shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent that the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the manager may be entitled.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bearing the date of the last signature.

(iii) Each share represents an entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than onehalf of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company requires the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Company Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders with respect to the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The accounts of the Company shall be audited by an external auditor (réviseur d'entreprises) to be appointed by the Board in accordance with article 48 of the Securitisation Law.

14.2. The external auditor (réviseur d'entreprises) shall perform all such duties as prescribed by the Company Law and the Securitisation Law.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts and is subject to the prior approval of the shareholders;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.4. Ninety-eight percent (98%) of the Company's net profits available for distribution, after deduction of the allocation to the statutory reserve whenever such allocation is required by the Company Law, shall be distributed as dividends on

the shares. Any net profits which at the end of a given financial year have not been declared (and not been distributed) as dividend payable shall continue to accrue to the sole benefit of the holders of the shares of the Company and will be distributed as a dividend at a later stage or the latest at the liquidation of the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company.

17.1. In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any investor (the Investor) in, and any creditor (the Creditor) of, the company and any person which has entered into a contractual relationship with the company (the Contracting Party) agrees not to petition for bankruptcy of the company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the company.

Art. 18. Other general provisions.

18.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Company Law and the Securitisation Law and, subject to any non waivable provisions of the Company Law and the Securitisation Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

PSCP Credit Opportunities B, LP, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(i) Mrs. Carole Pace-Bonello, manager, born on July 28, 1961 in Barnet (GB), having her professional address at 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

(ii) Mr. François Bourgon, manager, born on December 29, 1969 in Phalsbourg (France), residing at 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(iii) Mr. Godfrey Abel, manager, born on July 2, 1960 in Brixworth (GB), residing at 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 50, avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le quatre mars.

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PSCP Credit Opportunities B, LP (the "Fund"), une société en commandite (a limited partnership) constituée et organisée selon les lois de l'île de Guernsey, ayant son siège social à Isabelle Chambers, Route Isabelle, St Peter Port, Guernsey, GY1 3TX, immatriculée au Registre de commerce de Guernsey sous le numéro 1414 (l'Associé Unique), agissant par le biais de son associé commandité PSCP Credit Opportunities B, GP Limited,

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle au 18-20 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «PSCP Credit Opportunities B S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi sur les sociétés du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation), ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du Conseil. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société peut entreprendre tout type de transactions de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et en particulier elle peut acquérir, créer (dans la mesure de ce qui est autorisé) ou assumer, directement ou indirectement ou par le biais d'une autre entité, les risques liés à tout type de prêts, créances, billets à ordre, actions, obligations d'État, bons du Trésor, dette et titres de participation, instruments financiers, autres instruments similaires et immobilier (les Actifs sous-jacents) et investir, acquérir, créer, détenir et disposer directement ou indirectement les Actifs sous-jacents.

3.2. La Société peut émettre des actions, des billets à ordre, des obligations et toutes sortes de valeurs mobilières de capital ou de créance dont la valeur ou le rendement dépendent des risques liés aux Actifs sous-jacents. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.3. La Société peut octroyer des prêts et prêter des fonds en ce compris les revenus de tous emprunts et/ou émissions de titres, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.4. La Société peut librement disposer de, et affecter, ses actifs selon les conditions déterminées par le Conseil de temps à autre.

3.5. La Société peut conclure toutes transactions par lesquelles elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou par le biais d'une autre entité, les risques liés aux droits ou participations dans les Actifs sous-jacents.

3.6. La Société peut octroyer des garanties et accorder des nantissements, hypothèques ou toutes autres sortes de sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

3.7. La Société peut en général employer toutes les techniques et utiliser tous les instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution des associés, délibérant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales (inter vivos) aux tiers est soumise au consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et il peut être consulté par chaque associé qui en fait la demande.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle dispose de réserves distribuables suffisantes à cet effet ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

Art. 7. Compartiments.

7.1 Le Conseil pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou Compartiments). Chaque Compartiment correspondra à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société, sauf si les résolutions prise par le Conseil en disposeront autrement. Les résolutions du Conseil créant un ou plusieurs compartiments, ou les modifiant, liera les tiers à la date de ces résolutions.

7.2. Tout comme les associés, les investisseurs et les créanciers, chaque compartiment de la Société sera considéré comme une entité séparée. Les droits de associés, des investisseurs et des créanciers de la Société qui (i) ont été affiliés à un Compartiment lors de sa création, ou (ii) sont apparus en raison de la création, l'opération ou la liquidation d'un Compartiment sont sauf s'il en est disposé autrement dans les résolutions du Conseil ayant créés le Compartiment en question, strictement limités à l'actif de ce Compartiment and l'actif de ce Compartiment sera mis à la disposition exclusive des ces associés, investisseurs et créanciers. Les créanciers, investisseurs et associés de la Société dont les droits ne sont pas affiliés à un Compartiment spécifique n'auront aucun droit sur les actifs d'un Compartiment, quel qu'il soit.

7.3. Sauf si les résolutions prise par le Conseil en disposeront autrement, aucune résolution du Conseil ne pourra être prise en vue de modifier les résolutions ayant créés un tel Compartiment ou pour prendre tout autre décision affectant les droits d'un associé, d'un investisseur ou d'un créancier dont les droits seraient affiliés à ce Compartiment, incluant toute décision menant à la liquidation de ce Compartiment, sans l'approbation préalable des associés, investisseurs ou créanciers dont les droits sont affiliés au Compartiment concerné. Toute décision du Conseil prise en violation de ce présent article sera nulle.

7.4. Chaque Compartiment de la Société sera liquidé séparément sans qu'une telle liquidation ne résulte en la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

7.5. Lorsque s'appliquent les dispositions de l'article 7.3 ci-dessus, l'approbation préalable des associés d'un Compartiments spécifique est requis, les conditions de majorité tel que prévu à l'article 14 ci-dessous seront d'application. Lorsque l'approbation préalable des investisseurs (autre que les associés) et des créanciers d'un Compartiment spécifique est requise, les conditions de majorité s'appliquant au Conseil créant un tel Compartiment ou délivrant les documents relatifs aux garanties d'un tel Compartiment s'appliquent.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par une résolution de l'assemblée générale de(s) associé(s), qui détermine le terme de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils vont constituer un conseil de gérance (Le Conseil) Le(s) gérant(s) ne doit/doivent pas nécessairement être des associés.

8.2. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment ad nutum (sans motif) par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, si applicable.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(ii) Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé ou aux associés par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts seront de la compétence du Conseil, qui a tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

(iii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le Conseil.

9.2. Procédure

(iv) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est à Luxembourg.

(v) Il est donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés dans l'avis de convocation à la réunion.

(vi) Aucune convocation n'est exigée si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut aussi renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues aux heures et aux lieux indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(vii) Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par procuration un autre gérant comme son mandataire.

(viii) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(ix) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(x) Les résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants), sont valables et ont force exécutoire comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3. Représentation

(i) La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la seule signature de tout gérant de la Société.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilités des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

10.2. Dans la mesure où la loi le permet, la Société indemniserà tout gérant et ses héritiers, le cas échéant, exécuteur testamentaire et administrateur, de tous dommages, dépenses, compensations et coûts incombant raisonnablement à une telle personne à propos de toute action, poursuite ou procédure, à laquelle une telle personne pourrait être partie en raison de son état, actuel ou passé, de gérant de la Société ou, sur requête de la Société, de tout autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle une telle personne ne peut recevoir d'indemnisation, sauf pour les matières pour lesquelles une telle personne serait jugée responsable de faute grave ou négligence par suite d'une telle action, poursuite ou procédure; dans le cas d'une transaction, l'indemnisation devrait être accordée uniquement à propos des matières couvertes par cette transaction, et seulement pour autant que la Société ait été avisée par ses conseils juridiques que la personne devant être indemnisée n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif de tout autre droit bénéficiant au gérant.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(iii) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(iv) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(v) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(vi) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(vii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à ladite assemblée.

(viii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ix) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(x) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(xi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(xii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(xiii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les Sociétés à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil prépare le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes du/des gérants et associés envers la Société

13.3. Chaque associé peut consulter l'inventaire et le bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés à l'Assemblée Générale Annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés endéans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les comptes de la Société seront contrôlés par un réviseur d'entreprises externe que le Conseil devra nommer conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation.

14.2. Le réviseur d'entreprises exercera toutes ces fonctions telles que prévues par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires et est soumise à l'approbation préalable des actionnaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

15.4. Quatre-vingt dix-huit pour cent (98%) des profits nets distribuables de la Société, après déduction faite de l'allocation à la réserve légale dans les cas où cette allocation est requise par la Loi, doivent être distribué en tant que dividendes sur parts sociales. Tout profit net qui, à la fin d'un exercice social, n'a pas été déclaré (et n'a pas été distribué) en tant que dividende payable, doit être reporté et continuer à accroître pour le seul bénéfice des porteurs de parts sociales de la Société et sera distribué en tant que dividende à un autre moment ou lors de la liquidation de la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, afin de réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les biens de la Société.

17.1. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout investisseur (L'Investisseur), et tout créancier (le Créancier) de la Société et toute autre personne ayant contracté avec la Société (la Partie Contractante) acceptent de ne pas assigner la Société en faillite ou de demander à son encontre l'ouverture de toute procédure collective ou d'assainissement.

Art. 18. Autres dispositions générales.

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, les résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et les Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur la Titrisation et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin au 31 décembre 2011.

Souscription et libération

PSCP Credit Opportunities B, LP représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent à environ EUR 3.000.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Mme Carole Pace-Bonello, gérante, née le 28 juillet 1961 à Barnet (GB), résidant professionnellement au 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(ii) M. François Bourgon, administrateur de société, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg (France), demeurant au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(iii) M. Godfrey Abel, administrateur de société, né le 2 juillet 1960 à Brixworth (GB), demeurant au 30, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 50, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mars 2011. Relation: LAC/2011/11100. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2011.

Référence de publication: 2011037571/574.

(110041294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Xenon Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.844.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 23 Décembre 2010

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 23 décembre 2010, Finnat Fiduciaria S.p.A. avec siège social à 49, Piazza del Gesù, bâtiment Palazzo Altieri, I-00186 Rome, Italie, a transféré toutes ses parts sociales détenues dans la Société de la manière suivante:

- 12.500 parts sociales ordinaires d'une valeur de 1,- Euro chacune, à la société Itcomar USA LLC, une Limited Liability Company constituée et régie par le droit du Wyoming avec siège social à 2120 Carey Avenue, Cheyenne, WY 82001 Wyoming, Etats Unis D'Amérique, inscrite au Office of the Secretary of State of Wyoming, Etats Unis D'Amérique sous le numéro 1995-000299794.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2011006126/20.

(110004218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Optimo Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 65.656.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

OELSNER FINANCIAL CORPORATION, société commerciale internationale, régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

agissant en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Emile SCHLESSER, suivant acte de dépôt en date du 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, volume 906B, folio 37, case 7, et en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 23 décembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme OPTIMO FINANCE HOLDING S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 65.656 (NIN 1998 4006 821) a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 14 juillet 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 750 du 16 octobre 1998, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Paul DECKER en date du 27 septembre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 955 du 14 décembre 1999;

- suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 699 du 7 mai 2002.

II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à deux cent vingt mille Euros (€ 220.000.-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de quatre cent quarante Euros (€ 440.-) chacune.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société OPTIMO FINANCE HOLDING S.A. n'est pas impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide que la société OPTIMO FINANCE HOLDING S.A. est dissoute.

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société OELSNER FINANCIAL CORPORATION, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- l'actionnaire unique, la société OELSNER FINANCIAL CORPORATION, est investi de tout l'actif et de tout le passif résiduel de la société OPTIMO FINANCE HOLDING S.A.;

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société OPTIMO FINANCE HOLDING S.A. été réglé et la société OELSNER FINANCIAL CORPORATION demeurera responsable de toutes dettes imprévues, présentement inconnues, et de tous engagements financiers de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J.-P. FRANK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 décembre 2010. Relation: ECH/2010/2051. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003877/62.

(110003389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Ares Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.888.

Par la suivante nous vous informons du changement d'adresse du gérant:

- Monsieur Michel REYNDERS, demeurant au 76, Route de Luxembourg, L-4972 Dippach.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2011004120/11.

(110004253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Evong S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 157.875.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2010 que les personnes suivantes ont été nommé administrateurs de type B:

Idia Participations, société par actions simplifiée de droit français, ayant siège social au 100 boulevard de Montparnasse, 75014 Paris, France, numéro d'identification 438 309 775 RCS Paris

Banque Populaire Développement, société anonyme, ayant siège social au 5/7 rue de Montessuy, 75007 Paris, France, numéro d'identification 378 537 690 RCS Paris

M. Manuel Léal, né le 15 juin 1977, à Nancy, 54100, résidant au 20, rue Milton 75009 Paris, France

Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 10 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011004231/18.

(110004244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

International Process Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 113.165.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 1^{er} février 2011

Délibérations

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Sixième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Josiane MONTENACH de sa fonction d'administrateur de la société.

Septième résolution

L'assemblée générale décide conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration le 17 janvier 2011 de ratifier la nomination comme nouvel administrateur de catégorie B de la société Madame Isabelle BOULANGER, employé privée, demeurant professionnellement au 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, née à Verdun (France) le 8 juillet 1971.

Huitième résolution

L'assemblée générale de la société décide de renouveler les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période qui expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Frédéric Deflorenne

Référence de publication: 2011019614/25.

(110023500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Sitaro S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 19.301.

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «SITARO S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 14 avril 1982, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 156 du 20 juillet 1982.

L'assemblée est présidée par Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick BRAQUET, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
4. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses prérogatives.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

MERLIS S.à r.l, avec siège social L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, RCS Luxembourg B 111.320.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60120. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003929/61.

(110003790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Hoffmann-Schwall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5888 Alzingen, 586, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 29.171.

—
EXTRAIT

Par la présente, Monsieur Fabrice MASCHIELLA informe qu'il a démissionné de son poste d'administrateur de la société HOFFMANN-SCHWALL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-5888 Alzingen, 586, Route de Thionville, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 29171, et ceci avec effet au 8 mars 2010.

Marly, le 7 janvier 2011.

Fabrice MASCHIELLA.

Référence de publication: 2011004301/13.

(110004273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Karsin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.753.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 janvier 2011

1) Est nommé administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2011.:

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 4 janvier 2011.

2) Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011004340/22.

(110004258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Sculptor Holdings (EC), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 134.644.

Il résulte des résolutions de l'Associé en date du 8 décembre 2010, de la société Sculptor Holdings (EC), la décision suivante:

Election des nouveaux Gérants suivants pour une durée indéterminée à compter du 15 novembre 2010:

Monsieur Scott Matthew Ciccone, né le 2 Novembre 1958, dans le New Jersey, aux Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle 9 West 57th Street, 13th Floor, 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique.

Monsieur Wayne Nathan Cohen, né le 3 Novembre 1974, dans le Maryland, aux Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle 9 West 57th Street, 13th Floor, 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sculptor Holdings (EC)

Jacob Mudde

Gérant

Référence de publication: 2011005377/19.

(110004198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Amesys Benelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Differdange, 69, rue Dicks Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 109.017.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le treize décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- "AMESYS CONSEIL", société anonyme par actions simplifiée, ayant son siège social à F-13794 Aix-en-Provence, Zone d'Activités Commerciales de Pichaury II, Avenue Guilibert de la Lauzière, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 432 743 698,

ici représentée par Monsieur Jean Marc ASSA, employé, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée de Aix-en-Provence, le 10 décembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, par son mandataire, a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée "AMESYS BENELUX", avec siège social à L-4540 Differdange, 69, rue Dicks Lentz, a été constituée sous la dénomination "Artware Benelux", suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 1^{er} juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1130 du 2 novembre 2005, modifiée suivant acte portant changement de dénomination en AMESYS BENELUX, reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2007, publié audit Mémorial C, numéro 2212 du 5 octobre 2007, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 30 juillet 2009, publié audit Mémorial C, numéro 1787 du 16 septembre 2009;

Qu'elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109017,

Que le capital social de la Société est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR) représenté par six cents (600) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Que la Société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble;

Que la comparante est devenue seule associée de la société à responsabilité limitée AMESYS BENELUX en vertu des statuts de la société tels que publiés et d'une cession de parts sous seing privé, publiée audit Mémorial C, numéro 474 du 4 mars 2010.

Ensuite la comparante, représentant l'intégralité du capital social, en tant qu'associée unique prononce la dissolution anticipée de la société AMESYS BENELUX avec effet immédiat.

Elle déclare, par son mandataire, avoir pleine connaissance des statuts de la Société et connaître parfaitement la situation financière de la Société.

Elle déclare encore en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'associée unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associée unique donne décharge pleine et entière au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société ou à tout autre endroit à désigner par le comparant.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société à responsabilité limitée AMESYS BENELUX.

Déclaration de la comparante

La comparante, par son mandataire, déclare au nom et pour compte des bénéficiaires économiques que les actifs de la Société à liquider ne serviront pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou à des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la Société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

Frais

Le montant des frais incombant à la Société et mis à charge à raison des présentes est estimé à 880.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Assa, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56366. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 6 janvier 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011004601/64.

(110003613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

KPI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.001,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.301.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 06 janvier 2011

En date du 06 janvier 2011, l'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Timothy Paul Haywood de son mandat de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 15 décembre 2010.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011004349/13.

(110004259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Kydee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 152.735.

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 8 février 2011

De révoquer Monsieur Olivier RODESCH, demeurant au 1133b Givry à B-6686 Bertogne en Belgique, de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat;

De nommer Messieurs Jean-Marc FABER, né le 7 avril 1966 à Luxembourg. Monsieur Christophe MOUTON, né le 20 novembre 1971 à Saint-Mard (Belgique) et Monsieur Manuel BORDIGNON, né le 4 juin 1969 à Esch-sur-Alzette et demeurant tous trois professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, aux postes d'Administrateurs de la société. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle de 2016. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

De nommer la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 11, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg à sa nouvelle adresse au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

KYDEE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011021416/25.

(110024547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Lion/Katsu Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 462.550,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.962.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 22 novembre 2010

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 22 novembre 2010, Monsieur Gary Virdee, a transféré 5 parts sociales de classe D et 15 parts sociales de classe D1 détenues dans la Société de la manière suivante:

- 5 parts sociales de classe D d'une valeur de 25 Livres Sterling chacune, à Madame Catherine Mary Virdee, née le 15 mai 1966 à Londres, Royaume-Uni, résidant au 28 Howletts Lane, Ruislip, Middlesex, HA4 7RS, Royaume-Uni;

- 15 parts sociales de classe D1 d'une valeur de 25 Livres Sterling chacune, à Madame Catherine Mary Virdee, née le 15 mai 1966 à Londres, Royaume-Uni, résidant au 28 Howletts Lane, Ruislip, Middlesex, HA4 7RS, Royaume-Uni;

Dorénavant Monsieur Gary Virdee possède:

- 5 parts sociales de classe D;

- 15 parts sociales de classe D1;

Et Madame Catherine Mary Virdee possède:

- 5 parts sociales de classe D;

- 15 parts sociales de classe D1;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011036482/25.

(100200363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Linamar Financial Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.502.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 9 novembre 2010

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de M. Edward Alfred Mahood à la fonction de gérant de catégorie A avec effet au 9 novembre 2010

- Et de nommer M. Roger Brent Fulton, né le 20 mai 1962 à St. Catharines, Canada, ayant son siège sociale au 287 Speedvale Avenue West, N1H1C5, Guelph Ontario, Canada à la fonction de gérant de catégorie A avec une durée indéterminée avec effet au 10 novembre 2010.

Luxembourg, le 07.01.2011.

Référence de publication: 2011004354/15.

(110004248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Lion Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 143.649.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 janvier 2011

1) Est nommé administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2011:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 4 janvier 2011.

2) Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2011.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011004365/22.

(110004391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

The Singer Company Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 157.233.

—
EXTRAITS

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 13 décembre 2010 que:

1. Monsieur Baris Yucel, né en Turquie le 20 octobre 1974 et résidant à 3 Centrum Is merkezi, Aydinevler san cad, 34854 Kucukyali Istanbul, Turquie, a été révoqué avec effet immédiat de son poste de gérant de la Société,

2. Monsieur Hilmi Kelleci, Advisor, né à Eskisehir, Turquie, le 6 septembre 1960, résidant à Lise Sk. 7, Uskudar 34660 Istanbul, Turquie, a été nommé gérant en son remplacement pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011004504/17.

(110004265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

1798 European Loan S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 146.956.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of December.

Before Maître Martine DECKER, Notary residing in Hesperange,

Appeared:

Ms Céline Parmentier, employee, residing professionally at 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of LODH Holdings (Bermuda) Limited, a company organised under the laws of the Islands of Bermuda and having its registered office at Victoria Place, 3rd Floor, 31 Victoria Street, Hamilton HM 10, Bermuda (the "Principal") by virtue of a proxy under private seal given on December 16th, 2010, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with the present deed.

The Proxy declared and requested the notary to act the following

I. 1798 European Loan S.A. (the "Company"), having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 146 956, has been incorporated by deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg on 19th June, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1381, page 66.260 of 17 July 2009;

II. The subscribed capital of the Company is presently EUR 125,000 (one hundred twenty five thousand euros) fully paid represented by one thousand (1,000) registered shares with a nominal par value of EUR 125 each;

III. The Principal declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to all directors and to the auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the offices of CACEIS, 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Declaration of the affiant

The affiant, through its Proxy, declares in the name and on behalf of the beneficial owner that the funds employed for payment of the share capital do not result and that the object of the company will not trespass against the law of 12 November 2004 as amended, and certifies that the funds/assets/rights forming the capital of the company do not originate from any activities constituting an infraction under articles 506-1 of the Criminal Code or article 8-1 of the law of 19th February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or an act of terrorism as defined in article 135-5 of the Criminal Code (financing of terrorism).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine DECKER notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Mme Céline Parmentier, employée, demeurant professionnellement à 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (le "Mandataire") agissant en sa qualité de mandataire spécial de LODH Holdings (Bermuda) Limited, une société organisée selon la loi des Bermudes et ayant son siège social à Victoria Place, 3rd Floor, 31 Victoria Street, Hamilton HM 10, Bermuda (le "Mandant") en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 16 décembre 2010, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. 1798 European Loan S.A. (la "Société"), ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Section B sous le numéro 146 956, a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, résidant à Luxembourg en date du 19 juin 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1381, page 66260 du 17 juillet 2009;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de 125.000 euros (cent vingt-cinq mille euros) entièrement libéré et représenté par mille (1.000) actions nominatives d'une valeur nominale de 125 euros (cent vingt-cinq euros) chacune;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de CACEIS, 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Déclaration de la comparante

La comparante, par son mandataire, déclare au nom et pour compte du bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, passé à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: Parmentier, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59148. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 janvier 2011.

M. DECKER.

Référence de publication: 2011004705/96.

(110003593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

J.M.W. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.261.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean-Marie MEURIS, employé privé, demeurant à B-4550 Nandrin, 52, Croix André (Belgique);
- 2.- La société anonyme S.A.H. CONSFER, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg numéro B 76251.

Les deux comparants sont ici représentés par Monsieur Jean-Philippe MERSY, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Ces procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée J.M.W. Sàrl, ayant son siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, R.C.S. Luxembourg numéro B 76261 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 739 du 9 octobre 2000.
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, à L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy, et de modifier corrélativement le premier alinéa de l'article deux des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg."

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts de la Société par suite de la conversion du capital social de la Société de trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000.-) en soixante-quatorze mille trois soixante-huit euros et six centimes (EUR 74 368,06.-) et de la valeur nominale des parts sociales de dix mille francs luxembourgeois (10.000.- LUF) en deux-cent quarante sept euros et huit mille neuf cent trente-cinq cents (247,8935.- EUR), au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt dix neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399.-) pour un euro (EUR 1.-).

Par conséquent, le premier alinéa de l'article cinq des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six centimes (EUR 74 368,06) représenté par trois cents (300) parts sociales de deux-cent quarante sept euros et huit mille neuf cent trente-cinq cents (247,8935 EUR)."

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la Société et en conséquence l'article trois des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente et la location pour son compte propre de biens immobiliers.

Elle a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, avances ou garanties.

La société pourra exercer une activité commerciale et tenir un établissement ouvert au public. La Société pourra également participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Elle peut également exercer toute transaction immobilière, tel qu'achat, vente, développement et gestion d'immeubles.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent."

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Philippe MERSY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 décembre 2010. Relation GRE/2010/4205. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003813/69.

(110003868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Neder S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.442.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 janvier 2011

Est nommé administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2011:

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 4 janvier 2011.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011004421/15.

(110004268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Lux Investments Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 103.611.

Extrait des principales résolutions prises par les actionnaires lors de l'assemblée générale tenue de manière extraordinaire en date du 8 octobre 2010

Les actionnaires ont décidé:

- De renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Patrick Sganzerla et Steeve Simonetti, tous deux demeurant professionnellement au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg, pour une durée de 6 ans.

- De ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Gilles Shaufelberger et de nommer en remplacement Mademoiselle Lorraine Ponchel, née le 22 avril 1983 à Thionville et demeurant professionnellement au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg, pour une durée de 6 ans.

- De ne pas renouveler le mandat de commissaire de la société Daley Strategies S.A. et de nommer en remplacement la société Sofidéc S.à r.l., immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142 780 et ayant son siège au 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg, pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour Lux Investments Company S.A.

Un mandataire

Patrick Sganzerla

Expert-Comptable

Référence de publication: 2011019656/24.

(110023708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

K2 Belle-Mare Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 62.247.

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding K2 BELLE-MARE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B 62247, constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 200 du 1^{er} avril 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 16 octobre 2001, publié par extrait au Mémorial C numéro 573 du 12 avril 2002.

La société dispose d'un capital social de trente et un mille euros (31.000, EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christina SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cent vingt-cinq euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent

Signé: Françoise HÜBSCH, Christina SCHMIT, Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 novembre 2010. Relation GRE/2010/4120. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003829/75.

(110003741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Sculptor Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 134.294.

Il résulte des résolutions des Associés en date du 6 décembre 2010, de la société Sculptor Holdings II S.à r.l., la décision suivante:

Election des nouveaux Gérants suivants pour une durée indéterminée à compter du 15 novembre 2010:

Monsieur Scott Matthew Ciccone, né le 2 Novembre 1958, dans le New Jersey, aux Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle 9 West 57th Street, 13th Floor, 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique.

Monsieur Wayne Nathan Cohen, né le 3 Novembre 1974, dans le Maryland, aux Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle 9 West 57th Street, 13th Floor, 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sculptor Holding II S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant

Référence de publication: 2011005379/19.

(110004206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Naadam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 39, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.848.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur David LOCOROTONDO, restaurateur, demeurant à L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.

2.- Madame Tsevegjav OTGONTSETSEG, sans état particulier, épouse de Monsieur David LOCOROTONDO, demeurant à L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.

Lesquels comparants ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

I.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée NAADAM S.à r.l., avec siège social à L-6440 Echternach, 39, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.848 (NIN 1999 2416 001).

II.- Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hesperange, en date du 26 novembre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 87 du 26 janvier 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 105 du 19 janvier 2002.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par les associés en date du 20 décembre 2001, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 642 du 25 avril 2002.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Emile SCHLESSER en date du 7 octobre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 48 du 18 janvier 2005.

III.- Que la société a un capital social de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

| | |
|--|-----|
| - Monsieur David LOCOROTONDO, prénommé, cinquante parts sociales | 50 |
| - Madame Tsevegjav OTGONTSETSEG, prénommée, cinquante parts sociales | 50 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que les comparants déclarent expressément que la société NAADAM S.à r.l. n'est pas impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit.

VI.- Ensuite les comparants, en leur qualité de seuls associés de la société ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour. Ils déclarent que des provisions ont été faites pour couvrir les dettes de la société et les frais de dissolution.

Deuxième résolution

Les associés s'engagent à reprendre personnellement et solidairement l'actif et le passif de la société.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.

Quatrième résolution

Les associés donnent décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Constatation

Suite aux résolutions qui précèdent les associés constatent que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et requièrent la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. LOCOROTONDO, T. OTGONTSETSEG, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 décembre 2010. Relation: ECH/2010/2047. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003869/57.

(110003424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Mikado Management S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 91.867.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement, des actionnaires, qui s'est tenue en date du 1^{er} décembre 2010 au siège social 2, rue des Dahlias L-1411 Luxembourg:

Que:

A l'unanimité, l'Assemblée décide transférer le siège social de la société à L-2551 Luxembourg, 41, Avenue du X Septembre.

L'assemblée constate la démission des administrateurs suivants:

- La société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, immatriculée en date du 9 mai 2001 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 81.795, en date du 30 novembre 2010;

- Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, Avenue du X Septembre, en date du 30 novembre 2010.

L'assemblée décide de nommer, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- La société de droit de Gibraltar, FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LTD, constituée en date du 17 septembre 2007, établie et ayant son siège social au Gibro House, 4, Giro's Passage, Gibraltar, enregistrée dans le Registrar of Companies of Gibraltar sous le numéro 99467;

- La société de droit de Gibraltar, CARTERTON HOLDING LTD, constituée en date du 17 mars 2010, établie et ayant son siège social au Gibro House, 4, Giro's Passage, Gibraltar, enregistrée dans le Registrar of Companies of Gibraltar sous le numéro 103784.

Les mandats de nouveaux administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille seize.

Pour extrait sincère et conforme.

Signature

Référence de publication: 2011005362/30.

(110004197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Revolia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 240.544,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.759.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés le 20 octobre 2010 (L100159430).

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.12.2010.

Signature.

Référence de publication: 2011004450/14.

(110004264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Valex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 32.592.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the seventh December.

Before me Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company Xen Investments Corp., having its registered office in Apartado 6, 3508 El Dorado, Panama, registered at the Companies Register of Panama under number 4084,

hereafter "the Appearing"

here represented by Mr Paul WEILER, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal on 26th November 2010,

said power shall remain, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, attached to the present deed.

The Appearing acting in its capacity of sole shareholder of the public limited liability company Valex Holding S.A., incorporated by a deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, on December 7th, 1989 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 186 on June 7th, 1990; has declared the following to the undersigned notary; that:

- The public limited liability company Valex Holding S.A. having its registered office at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, and registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B number 32.592

- The corporate capital of the company is fixed at fifty thousand (USD 50,000.-) represented by five hundred (500) shares of a nominal value of one hundred US dollars (USD 500.-) all fully paid up.

- The sole shareholder owns and holds all the shares

- The activity of the Company has ceased

Then the appearing sole shareholder, represented as mentioned, requested the notary to act the following:

That the Appearing as sole shareholder, decides to dissolve the Company with immediate effect.

Then the sole Shareholder, acting as mentioned before, declares to take over all Assets and liabilities, and that the Sole Shareholder will be liable for and will take over all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, so that all the liabilities of the Company are paid, and the sole Shareholder will receive all assets of the Company;

as a consequence the liquidation of the company is closed;

full discharge is granted to the directors as well as to the statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company:

the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security

Declaration

The affiant declares in the name and on behalf of the beneficial owner that the company's assets do not originate from any activities constituting an infraction under articles 506-1 of the Criminal Code or article 8-1 of the law of 19th February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or an act of terrorism as defined in article 135-5 of the Criminal Code (financing of terrorism).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend zehn, den siebten Dezember.

Vor Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft Xen Investments Corp., mit dem Gesellschaftssitz in Apartado 6, 3508 El Dorado, Panama, registriert beim Handelsregister von Panama unter der Nummer 4084,

nachfolgend "die Komparentin",

vertreten durch Herrn Paul WEILER, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 26. November 2010,

welche, nach gehöriger «ne varietur» Paraphierung durch den Erscheinenden und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde begebogen bleibt.

Die Komparentin in ihrer Eigenschaft als Anteilhaberin Aktiengesellschaft VALEX HOLDING S.A., gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den damaligen Notar Frank BADEN, mit Sitz in Luxemburg, am 7. Dezember 1989 veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 50 vom 7. Juni 1990; hat dem amtierenden Notar erklären lassen:

- dass die Aktiengesellschaft VALEX HOLDING S.A. ihren Sitz in L2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, hat und eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B unter Nummer 32.592,

- dass das Gesellschaftskapital fünfzig tausend U.S. Dollar (50.000,- USD), eingeteilt in fünf hundert (500) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert US Dollar (100,- USD) alle vollends eingezahlt;

- dass die vertretene Anteilhaberin alle Aktien der Gesellschaft innehält;

- dass die Gesellschaft, ihre Geschäftstätigkeit eingestellt hat. Sodann hat die erschienene Anteilhaberin, vertreten wie eingangs erwähnt, den Notar aufgefordert zu beurkunden: Dass sie als einzige Anteilhaberin beschlossen hat die Gesellschaft vorzeitig und mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Alsdann erklärt die alleinige Anteilhaberin, vertreten wie eingangs, alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu übernehmen und für alle noch unbekanntes und noch ausstehende Passiva zu bürgen, mithin sich unwiderruflich zu verpflichten sämtliche bekannten wie selbst unbekanntes ausstehende Passiva zu begleichen, wodurch alle Passiva seitens der Gesellschaft als beglichen gelten und folglich alle verbliebenen Aktiva der alleinigen Anteilhaberin zu übertragen sind.

Infolge von Vorstehendem ist die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen;

den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar wird für die Ausübung ihrer Tätigkeit, bis zum heutigen Tage, vollends Entlast erteilt;

und sämtliche Bücher, Dokumente und Unterlagen der Gesellschaft werden für die Dauer von 5 Jahren an folgender Adresse aufbewahrt L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Es kann keine Verschmelzung zwischen den Vermögen gemacht werden kann, weder des Vermögens der aufgelösten Gesellschaft noch die Erstattung an die alleinige Gesellschafterin, vor Ablauf einer Frist von dreißig Tagen (Artikel 69 (2) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften); welche vom Tag der Veröffentlichung der vorliegenden Urkunde gemacht werden kann; und nur dann, wenn kein Gläubiger der Gesellschaft derzeit aufgelöst und liquidiert die Schaffung von Sicherheit verlangt hat.

Erklärung

Der Bevollmächtigte erklärt im Namen des dinglich Begünstigten der Gesellschaft, dass das Gesellschaftsvermögen der aufzulösenden Gesellschaft nicht irgendeiner Tätigkeit dienen wird, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristischen Handlung, im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert), und dass die aufgelöste Gesellschaft keinen solchen Tätigkeiten nachgegangen ist.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, bestätigt hiermit, dass auf Anfrage der oben genannten erschienenen Person, die vorliegende Ausfertigung in Englisch verfasst ist, welcher eine deutsche Übersetzung beiliegt. Auf Anfrage derselben erschienenen Person und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird der englische Text maßgebend sein.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem amtierenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. WEILER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56234. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Dezember 2010.

Référence de publication: 2011003475/110.

(110002957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Bellux 2008 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.584.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Belron International S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 71640,

represented by Me Antoine Daurel, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy (such proxy after having been signed ne varietur to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has declared and requested the notary to record:

I. That the société à responsabilité limitée Bellux 2008 S.à r.l., having its registered office at 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 143584, has been incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, enacted on 9 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 66 of 13 January 2009.

II. That the subscribed capital of the société à responsabilité limitée Bellux 2008 S.à r.l. is presently of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

III. That the appearing party declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of Bellux 2008 S.à r.l.

IV. That the appearing party is the sole shareholder of Bellux 2008 S.à r.l. and that the sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V. That the appearing party takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company known or unknown on the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice to the fact that the Sole Shareholder assumes all the Company's liabilities.

VI. That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII. That the appearing party fully discharges the board of managers for the due performance of its duties up to this date.

VIII. That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of Belron International S.A., 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinquième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Belron International S.A., une société anonyme constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71640,

représentée par Me Antoine Daurel, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur, sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante, agissant *ès-qualité*, a déclaré et requis le notaire de documenter:

I. Que la société à responsabilité limitée Bellux 2008 S.à r.l., ayant son siège social au 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143584, a été constituée suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 9 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 66 du 13 janvier 2009.

II. Que le capital souscrit de la société à responsabilité limitée Bellux 2008 S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

III. Que la partie comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de Bellux 2008 S.à r.l.

IV. Que la partie comparante est l'associé unique de Bellux 2008 S.à r.l. et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V. Que la partie comparante prend à sa charge tous les actifs et passifs connus ou inconnus de la Société dissoute à la date du présent acte et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait que l'Associé Unique répond personnellement de toutes les dettes de la Société.

VI. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée par la partie comparante au conseil de gérance de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de Belron International S.A., 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la personne comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: A. Daurel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2011. Relation: EAC/2011/314. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004134/81.

(110004283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Dawn Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.814.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of the month of December,
before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Dawn Meats Europe, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office in Grannagh, Waterford, Ireland, registered with the Companies Registration Office in Dublin (Ireland) under the company number 221940 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of "Dawn Holdings Luxembourg S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, incorporated

on 17th December 2010 by deed of Maître Roger Arrensdorff, notary, residing in Mondorf-les-Bains, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations which registration with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg is pending; represented by Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 22 December 2010 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The sole shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all one hundred (100) shares representing an aggregate share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

2. The Sole Shareholder hereby takes decision on the following agenda:

Agenda:

- Amendment of article 3 of the articles of association of the Company in order to extend the corporate object of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 3.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 3 of the articles of association of the Company in order to extend the corporate object of the Company as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand euro (1.000.-EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned .

After reading these minutes the sole shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingtième-troisième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Dawn Meats Europe, une société établie sous les lois d'Irlande ayant son siège social à Grannagh, Waterford, Irlande, enregistrée auprès du Companies Registration Office à Dublin sous le numéro 221940 (l'«Associé Unique»), étant l'Associé Unique de «Dawn Holdings Luxembourg S.à.r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée le 17 décembre 2010 suivant un acte notarié reçu de Maître Roger Arrensdorff, notaire résidant à Mondorf-les-Bains, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg est en cours, représentée par M^e Nora Filali, maître en droit, résidant à Luxembourg, sur base d'une procuration datée du 22 décembre 2010 (qui restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée ensemble avec lui).

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire de prendre acte que:

1. L'Associé Unique détient toutes les cent (100) parts sociales en émission dans la Société.
2. L'associé unique prend des décisions sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Modification de l'article 3 des statuts de la Société afin d'étendre l'objet social de la Société de tel sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à des sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut ou sur le côté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.»

Après délibération, l'associé unique a adopté la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin d'étendre l'objet social de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à mille euros (1.000.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte l'Associé Unique a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Filali, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58604. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004207/99.

(110004048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

**CP Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Patron Castula S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.718.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Michael Vandeloise, private employee, residing professionally in Luxembourg, as proxyholder on behalf of Capital Park S.A., a company incorporated under the laws of Poland, having its registered office in PL-02674 Warsaw, Ul. Marynarska 11, registered with the commercial register kept by Warsaw District Court in Warsaw XIII Division of the National Registry Court under No. KRS 0000373001 being the sole member of Patron Castula S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, incorporated pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer notary residing in Luxembourg, on November 12th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2778 of December 17th, 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:

(i) Modification of the registered name of the company into "CP Development S.à r.l."

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from Patron Castula S.à r.l. to CP Development S.à r.l and to consequentially amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "CP Development S.à r.l."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Michael Vandeloise, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration de Capital Park S.A., une société de droit polonais, ayant son siège social à PL02-674 Varsovie, Ul. Marynarska 11, enregistrée au Registre de Commerce de la Cour de Varsovie XIII, Division du Registre de Commerce National sous le No. KRS KRS 0000373001 étant l'associé unique de Patron Castula S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu Me Martine Schaeffer, en date du 12 Novembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2778 du 17 décembre 2010.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:

(i) Changement du nom de la Société en "CP Development S.à r.l."

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer le nom de la Société de Patron Castula S.à r.l. en " CP Development S.à r.l" et de modifier l'article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CP Development S.à r.l.»»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Vandeloise et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. LAC/2011/71. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003880/70.

(110003337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Novacap Luxembourg (Participation 1) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 48.460,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.768.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 13 juillet 2010, les actionnaires ont décidé de:

1. ne pas renouveler le mandat des commissaires suivants:

- Michael Colato, avec adresse à Devonshire House, Mayfair Place, W1J 8AJ Londres, Royaume-Uni
- Vincent Jacheet, avec adresse au 22, Cottesmore Court, Stanford Road, W8 5QN Londres, Royaume-Uni

2. Nommer Pierre Heinrichs, avec adresse au Devonshire House, Mayfair Place, W1J 8AJ Londres, Royaume-Uni, au mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

3. renouveler le mandat des commissaires suivants:

- Emmanuel Murgue, avec adresse au 4 BIS, rue Pierre Basset, 69160 Tassin La Demi Lune, France
- Marc Valentiny, avec adresse à Devonshire House, Mayfair Place, W1 J 8AJ Londres, Royaume-Uni
- PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Référence de publication: 2011019700/24.

(110023736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Fiduciaire Ecca, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.089.

Par la présente, Monsieur Guillaume BERNARD, gérant unique de la société «FIDUCIAIRE ECCA SARL» informe qu'il a changé d'adresse. Sa nouvelle adresse est au 182 route d'Arlon, L-8010 Strassen.

Strassen, le 17 août 2010.

Guillaume BERNARD

Gérant / Expert-comptable

Référence de publication: 2011019303/12.

(110022605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Compagnie Luxembourgeoise des Auditeurs Réunis (CLAR) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 150.963.

L'an deux mil dix, le huit décembre,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DES AUDITEURS REUNIS (CLAR) S.A. en abrégé CLAR S.A.

établie et ayant son siège social à L-5887 ALZINGEN, 427, route de Thionville,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 janvier 2010, numéro 1.579 de son répertoire, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 4 mars 2010, numéro 473, page 22.684, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 150.963.

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert ZAHLEN, demeurant professionnellement à L-3372 LEUDELANGE, 15, rue Léon Laval.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Tom Bernardy, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Christian Denizon, administrateur de sociétés demeurant professionnellement 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle à sa nouvelle adresse sise à L-3372 LEUDELANGE, 15, rue Léon Laval.

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-3372 LEUDELANGE, 15, rue Léon Laval.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui conférer dorénavant la teneur suivante:

" **2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Leudelange."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT EUROS (800.-) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Leudelange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les membres du bureau prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Zahlen, Bernardy, Denizon, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 décembre 2010. Relation: RED/2010/2082. Reçu cent cinquante euros 75,- € + 75,- € (double droit) 150,- €.

Le Receveur ff. (signé): Els.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, par le notaire Edouard DELOSCH, de résidence à Rambrouch, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Karine REUTER.

Rambrouch, le 30 décembre 2010.

E. DELOSCH.

Référence de publication: 2011004017/62.

(110003429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Société de Participations Innofi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.786.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 octobre 2010

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire en date du 19 octobre 2010.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011004476/15.

(110004229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Trans Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 52.795.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2010

Première résolution

L'assemblée prend acte de la démission, intervenue ce jour, de Monsieur Gerhard HEIN, de ses fonctions d'administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur André PIPPIG, né le 10 juillet 1971 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement 54, boulevard Napoléon I^{er} à L-2210 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Le conseil d'administration se compose à présent comme suit:

Monsieur Erwin GEHL en tant qu'administrateur délégué et Madame Edith GEHL-SCHMIDT ainsi que Monsieur André PIPPIG dans les fonctions d'administrateur de la société.

Pour extrait conforme

Fiduciaire Pletschette, Meisch & Associés S.A.

Signature

Référence de publication: 2011004519/21.

(110004219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Altima Africa Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.677.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 5 janvier 2011

L'associé unique de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Paul Lamberts en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Hille-Paul Schut, employé, né le 29 septembre 1977 à 's Gravenhage (Pays-Bas), résidant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2011005308/18.

(110004224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Sofapi-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 70.436.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 12 novembre 2010.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de la société «Fiducial Expertise S.A. (Anc. Bureau Comptable Pascal Wagner S.A.) en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

L'assemblée a décidé de nommer la société «Société de Gestion Internationale S.à.r.l.» en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

Monsieur Pascal Wagner, comptable
avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange
81 rue J.B. Gillardin

Administrateurs:

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée
avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange
81 rue J.B. Gillardin
Monsieur Jonathan Sangster
demeurant à Strand Cottage, 34 Bowling Street
Sandwich, Kent CT13 9EY

Commissaire aux comptes:

SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE S.A.R.L.
81 rue J.B. Gillardin L-4735 Pétange

Pétange, le 14 décembre 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011019814/29.

(110023112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Société Financière Cereus S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 36.889.

L'an deux mille dix, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding SOCIETE FINANCIERE CEREUS S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 36889, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 mars 1991, publié au Mémorial C numéro 369 du 8 octobre 1991 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé lors de la conversion du capital social en Euros en date du 16 août 2000, publié au Mémorial C numéro 60 du 27 janvier 2001.

Le capital social s'élève à quatre cent vingt-cinq mille Euros (EUR 425.000,-) représenté par dix-sept mille (17.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christina SCHMIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société à responsabilité limitée I.L.L. Services S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148

de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, sans être obligé de demander l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société à responsabilité limitée I.L.L. Services S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153141.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans être obligé de demander l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, Madame Monique JUNCKER et Madame Nancy BLEUMER, au président du conseil d'administration et administrateur, Monsieur Hans DE GRAAF, et au commissaire, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent cinquante Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Françoise HÜBSCH, Christina SCHMIT, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 novembre 2010. Relation: GRE/2010/4049. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003935/68.

(110003443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

**SONAFI Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Sonafi S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 29.901.

L'an deux mil dix, le seize décembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "SONAFI S.A.", R.C.S. Numéro B 29 901, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 1989, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 151 du 1^{er} juin 1989. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par le même notaire, en date du 20 juin 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 804 du 3 novembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, avec la même adresse professionnelle.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que (1.000) actions sur les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248,-EUR) chacune représentant cent pourcent (100%) du capital social de deux cent quarante-huit mille euros (248.000,-EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signée «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

2) Changement de la dénomination de la société de "SONAFI S.A." en "SONAFI Spf S.A.", et modification subséquente de l'article 1^{er} et de l'article 22 des statuts de la Société;

3) Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»;

4) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de «SONAFI S.A.» en «SONAFI Spf S.A.» et décide de modifier l'article 1^{er} et l'article 22 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «SONAFI Spf S.A.»

« **Art. 22.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet,

autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Dias, R. Thill, G. Schwachtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58308. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004480/94.

(110004126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

ZIM Asia Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.448.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 16 décembre 2010

Le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Zim Asia Maritime Company S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011004553/14.

(110004403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Solyx Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 127.691.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 20 janvier 2011 a reconduit les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Jean-Jacques FREY, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1090 La Croix-sur-Lutry;
- Monsieur Benoît LEGOUT, directeur financier, demeurant à F-51350 Cormontreuil;
- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;

leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2011, statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre CEDELLE, venu à échéance, n'a pas été renouvelé.

L'Assemblée a nommé en qualité d'administrateur Madame Céline LE GALLAIS-FREY, président directeur général de société, née le 29 mai 1980 à Reims (France), avec adresse professionnelle à F-51350 Cormontreuil, 66, rue du Commerce, son mandat venant à échéance, ensemble avec le mandat des administrateurs en fonction, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2011, statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Enfin, l'Assemblée a reconduit le mandat de Commissaire aux comptes de la société anonyme PKF Abax Audit, avec siège à L-2212 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2011, statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Pour extrait conforme
SOLYX FINANCES
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2011020625/26.

(110023669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

ZIM Atlantic Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.449.

—
Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 16 décembre 2010

Le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Zim Atlantic Maritime Company S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2011004554/14.

(110004404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Propin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 32.522.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société SUNRISE COAST HOLDINGS S.A., ayant son siège à Panama, République de Panama, ici représentée par Madame Micheline SPIES, comptable, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 27 décembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme PROPIN HOLDING S.A., avec siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 32.522 (NIN 1989 4016 275), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 21 décembre 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 200 du 18 juin 1990, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Alphonse LENTZ en date du 29 septembre 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 543 du 11 novembre 1993;

- suivant acte reçu par le même notaire Alphonse LENTZ en date du 20 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 899 du 19 octobre 2001.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente et un mille Euros (31.000,- €), représenté par trois mille quatre cents (3.400) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément que la société PROPIN HOLDING S.A. n'est pas impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide que la société PROPIN HOLDING S.A. est dissoute.

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société SUNRISE COAST HOLDINGS S.A., agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- l'actionnaire unique, la société SUNRISE COAST HOLDINGS S.A. est investi de tout l'actif et de tout le passif résiduel de la société PROPIN HOLDING S.A.;

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société PROPIN HOLDING S.A. a été réglé et la société SUNRISE COAST HOLDINGS S.A. demeurera responsable de toutes dettes imprévues, présentement inconnues, et de tous engagements financiers de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;
- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;
- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;
- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine;
- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;
- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. SPIES, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 décembre 2010. Relation: ECH/2010/2052. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003894/57.

(110003368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

ZIM Europa Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.679.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 16 décembre 2010

La gérant unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Zim Europa Maritime Company S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011004557/14.

(110004407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Deutsche Bank (PAM) Ucits III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 121.045.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 28 janvier 2011:

L'Assemblée Générale Ordinaire:

- décide le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012, du mandat des administrateurs suivants:

* Monsieur Mark SMALLWOOD, Administrateur

* Monsieur Stefan MOLTER, Administrateur

* Monsieur Thomas SCHLAUS, Administrateur

- le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012, du mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, KPMG Audit S.à r.l.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- Monsieur Mark SMALLWOOD, One Raffles Quay, South Tower, SINGAPORE 048583

- Monsieur Stefan MOLTER, Mainzer Landstrasse 178-190, D-FRANKFURT AM MAIN

- Monsieur Thomas SCHLAUS, 3rd Floor, Bahnhofquai 9/11, CH-8023 ZURICH

Réviseur d'Entreprises Agréé:

KPMG Audit S.à.r.l., ayant son siège social à L - 2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Géraldine DISEUR / Claire Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011019961/29.

(110023274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

**Société Financière Astra S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. Société Financière de Placements).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 1.279.

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SOCIETE FINANCIERE DE PLACEMENTS S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 1279, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte reçu par Maître François-Jean-Joseph ALTWIES, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 1930, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 69 de 1930.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu du même notaire en date du 23 octobre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 141 de 1991.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les neuf mille (9.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en "SOCIETE FINANCIERE ASTRA S.A." et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Dissolution de la société et mise en liquidation.

3. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en "SOCIETE FINANCIERE ASTRA S.A.".

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SOCIETE FINANCIERE ASTRA S.A.".

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. LAC/2011/79. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003936/59.

(110003545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Reif 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.780.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on twenty-ninth December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company "HIDEAL INVESTEMENT S.à r.l." having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 143.698 (the "Principal")

here represented by Mr Paul WEILER, employee, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on December 23rd, 2010,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. Reif 4 S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 136.780, has been incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on February 7, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 812 on April 3, 2008.

II. The subscribed capital of the Company is currently five hundred fifty one thousand six hundred Euro (EUR 551,600) fully paid represented by eleven thousand thirty two (11,032) registered shares with a nominal par value of fifty Euro (EUR 50) each;

III. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

IV. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been either paid or assigned to the Principal and that it has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

V. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VI. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1.000,- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société "HIDEAL INVESTMENT S.à r.l." ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 143.698

(le "Mandant")

ici représentée par Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

(le "Mandataire")

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 23 décembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Reif 4 S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 136.780 a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 7 février 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 812 du 3 avril 2008.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de cinq cent cinquante et un mille six cents Euros (551.600 EUR) entièrement libéré et représenté par onze mille trente-deux (11.032) actions d'une valeur nominale de cinquante Euros (50 EUR) chacune;

III. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, décide de dissoudre la Société avec effet immédiat comme l'activité de la Société a cessée;

IV. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été soit réglées ou bien assignée au Mandant et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

V. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VI. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.000,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. WEILER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 janvier 2011. Relation: LAC/2011/167. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 06 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004449/93.

(110004093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Bavarian Building Management Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.508.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzehn, den vierzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven

Ist erschienen:

Herr Roland EBSEN, Buchhalter, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel

Der Erschienenene, vertreten wie vorerwähnt, erklärt:

1) Dass die Gesellschaft BAVARIAN BUILDING MANAGEMENT HOLDING S.A. mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 71.508, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Paul DECKER, vormals mit Amtswohnsitz in Luxemburg-Eich, am 26. August 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 871 vom 19. November 1999, welche abgeändert wurde gemäss Urkunde des vorgenannten Notars Paul DECKER vom 27. August 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1194 vom 23. November 2004.

2) Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von einhundertfünfzigtausend Euro (EUR 150.000,-) hat, eingeteilt in fünfzehn (15) Aktien mit einem Nennwert von je 1999 40 07109 zehntausend Euro (EUR 10.000,-).

3) Dass Herr Roland EBSEN, vorbenannt, alleiniger Eigentümer aller Gesellschaftsaktien geworden ist.

4) Dass der vorgenannte Erschienenene, als einziger Aktionär ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung auflösen zu wollen und sich als Liquidator bestimmt.

5) Dass der Erschienenene sofort die zweite und dritte ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft einberuft, gemäss Artikel 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, und beide sofort hintereinander abhalten wird.

6) Dass er, in seiner Eigenschaft als Liquidator, genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft BAVARIAN BUILDING MANAGEMENT HOLDING S.A. besitzt, dass sämtliche Passiva beglichen wurde und dass die Passiva in Verbindung mit der Gesellschaftsauflösung eingezahlt ist; des Weiteren verpflichtet er sich unwiderruflich, dass eventuelle Passiva der Gesellschaft, welche am heutigen Tage noch nicht bekannt und nicht beglichen ist, durch ihn beglichen wird; dass somit sämtliche Passiva der Gesellschaft beglichen ist.

7) Dass die übrige Aktiva dem einzigen Aktionär zugeteilt wird.

Der Liquidationsbericht, nachdem dieser „ne varietur“ durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigegeben.

Der Erschienenene ernennt zur Prüfungskommissar die Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, RCS Luxemburg B 70.580, mit Auftrag den Liquidationsbericht zu überprüfen.

Nach Kenntnisnahme durch den Erschienenen des Berichtes des Prüfungskommissars, stimmt er den Schlussfolgerungen des Berichtes zu, heisst die Liquidationskonten und den Liquidationsbericht gut und erteilt der Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A. Entlast für die Ausübung ihres Mandates.

Der Bericht des Prüfungskommissars, nachdem dieser „ne varietur“ durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigegeben

8) Dass er in einer dritten ausserordentlichen Generalversammlung die Auflösung dieser Gesellschaft beschliesst, welche damit definitiv abgeschlossen ist und die Gesellschaft nicht mehr existiert. Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage beendet.

9) Dass er den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihres Amtes erteilt.

10) Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, aufbewahrt bleiben werden.

Dass der Bevollmächtigte die Aktien der Gesellschaft auflösen darf.

Für alle erforderlichen Schritte, wird dem Eigner einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde, Vollmacht erteilt.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft festgestellt.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Roland Epsen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2010. LAC / 2010 / 57420. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 23. Dezember 2010.

Référence de publication: 2011004140/60.

(110004400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

International Vineyards Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.597.

Les comptes annuels au 19 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011036468/10.

(100201014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

International Films Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 67, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 148.810.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011036467/10.

(100201068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Ite Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7237 Helmsange, 95, rue Jean Mercatoris.

R.C.S. Luxembourg B 122.967.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011036470/10.

(100200807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

HNM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 140.541.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011036456/9.

(100200998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.
